

# L'ESCROQUERIE AU TROP-PERÇU



## ARNAQUE

Vous recevez une somme d'argent supérieure au montant du bien que vous vendez ou louez. Prétendant une erreur, votre interlocuteur vous demande de lui renvoyer la différence. Vous êtes peut-être victime d'une escroquerie au trop-perçu.

## BUT

Vous faire croire que vous avez reçu de l'argent pour vous convaincre d'en renvoyer.

## TECHNIQUE

L'escroc initie un paiement par chèque ou virement. La victime voit apparaître le crédit sur son compte bancaire et renvoie tout ou partie des fonds. Parce que le moyen de paiement est volé ou sans provision, le paiement reçu par la victime sera finalement annulé par la banque.



## COMMENT RÉAGIR ?

- Cette escroquerie peut faire suite à une vente sur un site de petites annonces mais peut également concerner une offre d'emploi. Méfiez-vous des offres trop alléchantes.
- En cas de trop-perçu et de demande de remboursement, contactez votre banque pour vérifier la validité du paiement et son crédit définitif.
- Faites opposition auprès de votre banque en cas d'arnaque.
- Déposez plainte muni des éléments en votre possession (discussion avec l'escroc, relevé bancaire, ...).